

EN PRATIQUE

L'EPP fait partie du parcours de grossesse et doit être obligatoirement proposé à toutes les femmes enceintes dès la signature de la déclaration de grossesse

Il doit être réalisé en dehors d'une consultation médicale

C'est un temps d'écoute, d'échange et d'information individualisée

Il ne s'agit pas d'un entretien psychologique

Il peut être réalisé en individuel ou en couple

Une fiche de synthèse sera rédigée avec la patiente qui pourra la transmettre aux professionnels de son choix

Confidentialité : seules les informations jugées importantes par la patiente seront transmises

L'entretien peut être réalisé auprès d'une sage femme ou d'un médecin (gynécologue ou généraliste)

Durée moyenne : 45-60 minutes

Si besoin un second entretien peut être proposé

Cotation : 2,5 C pour les médecins
SF 15 pour les sages femmes

OÙ PEUT ON EFFECTUER UN EPP DANS LE RÉSEAU ?

➔ **Auprès de professionnels de santé libéraux**
(sages femmes et médecins généralistes)

➔ **Dans certaines maternités**

➔ **Auprès des sages-femmes PMI**
(Département 75)

➔ **Dans certains centres de PMI**
(Départements 92, 93)

L'annuaire de ces professionnels est disponible à la coordination ou sur le site internet du réseau

**Vous souhaitez obtenir plus d'informations
ou joindre un professionnel de santé ?
N'hésitez pas à nous contacter !**

Réseau de Santé Périnatale Parisien

52 Boulevard Magenta 75010 Paris
Tél : 01 48 01 90 28 - Fax : 01 48 01 98 30
www.rspp.fr - contact@rspp.fr



Réseau de Santé Périnatale Parisien
Des professionnels ensemble au service des mères et des enfants

L'Entretien Périnatal Précoce



L'entretien périnatal précoce
un temps d'écoute personnalisé
proposé aux femmes enceintes

CONTEXTE



Le rapport DHOS de janvier 2004, propose la mise en place d'un entretien systématique vers le 4^{ème} mois de grossesse afin de :

- Permettre l'expression des attentes, questions et craintes des parents et susciter leur confiance
- Repérer les points d'appui, l'entourage personnel
- Repérer les facteurs de vulnérabilité
- Respecter et activer le réseau de proximité
- Favoriser la collaboration avec d'autres acteurs (après avoir consolidé les premiers liens)

L'Entretien Prénatal Précoce s'inscrit parmi les mesures du Plan de périnatalité 2005-2007 qui visent à assurer « plus d'humanité » dans le déroulement de la grossesse

Enfin la mise en place et la formation des professionnels (sages femmes et médecins) à la réalisation d'un Entretien Prénatal Précoce fait partie des missions d'un réseau de santé en périnatalité décrites dans le cahier des charges des réseaux de santé en périnatalité (2006)

L'Entretien Prénatal Précoce est rendu obligatoire et inclus dans le parcours de grossesse comme les 7 consultations prénatales à compter du 1er mai 2020. La Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2020 (article L. 2112-2)



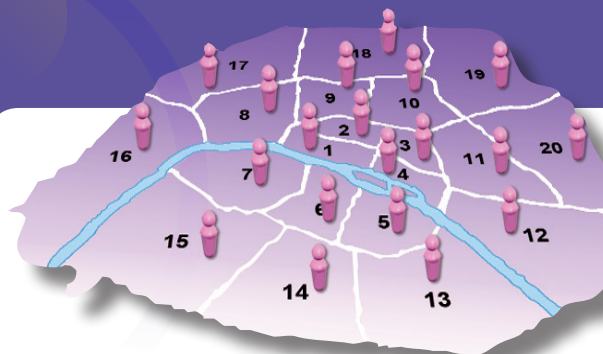
SES OBJECTIFS



L'HAS fixe cinq objectifs à cet entretien :

- Présenter le dispositif de suivi de la grossesse
- Situer dans ce dispositif l'intervention des professionnels et présenter leurs articulations
- Anticiper les difficultés somatiques, psychologiques et sociales qui pourraient advenir
- Compléter ou donner des informations sur les facteurs de risques, les comportements à risque et des conseils d'hygiène de vie
- Présenter et favoriser l'accès de la femme et du couple aux séances de préparation à la naissance et à la parentalité

L'entretien prénatal ne se substitue pas aux consultations prénatales dont il est complémentaire. C'est un temps d'échange et d'écoute personnalisé. C'est un outil qui favorise et renforce l'appropriation de la grossesse par la femme ou le couple. C'est aussi un outil au service des professionnels qui favorise la collaboration interprofessionnels et le travail en réseau



L'EPP DANS LE RESEAU



Des formations pour les professionnels:

- Organisation de séminaires de formation sur la réalisation d'un entretien prénatal
- Mise en place de réunions pluridisciplinaires de reprises de cas dans la dynamique des formations de formateur de Françoise Molénat



Des outils mis à disposition des professionnels:

- Une plaquette d'information* destinée aux patientes*
- Un guide d'entretien* destiné aux professionnels réalisant des entretiens
- Une fiche de synthèse**

Cet outil favorise la transmission d'informations entre les professionnels dans le respect de la confidentialité

Le réseau a conçu une Fiche de synthèse en format 3 feuillets carbonés**

Le premier feuillet est transmis à la patiente qui le transmet au professionnel de son choix (médecin traitant, gynécologue ou sage femme effectuant le suivi obstétrical et/ou équipe de salle de naissance...).

Le second feuillet est conservé par le professionnel. Le troisième feuillet est anonymisé et transmis à la coordination pour évaluation.

Le réseau encourage les professionnels à utiliser cette fiche de synthèse à l'issue de chaque entretien réalisé

- Un annuaire actualisé des professionnels formés réalisant des entretiens sur le territoire du Parisien
- Un annuaire facilitant l'orientation des femmes enceintes dans le RSPP en fonction des besoins exprimés lors de l'entretien

* Disponible sur simple demande à la coordination

** Blocs de 50 exemplaires disponibles à la coordination